

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 335, 338 ET 339

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

- | | |
|---------------|--|
| Règlement 335 | décrétant des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Laplante et sa branche 2

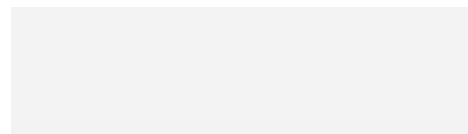
Adoption par le conseil : 20 mars 2018 |
| Règlement 338 | décrétant un programme de soutien à l'affichage commercial

Adoption par le conseil : 20 mars 2018 |
| Règlement 339 | relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

Adoption par le conseil : 20 mars 2018 |

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 23 mars 2018.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier